

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Compte Administratif Budget annexe Assainissement – exercice 2019
(2020-099)

L'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que lors du vote du compte administratif le conseil élit son Président. Le Maire de la commune peut assister au débat mais doit quitter la séance au moment du vote. Il ne peut être comptabilisé pour le calcul du quorum.

Ce préambule effectué, l'adjoint en charge des finances présente les résultats budgétaires de l'année écoulée tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le compte administratif du **budget annexe de l'assainissement** présenté est conforme au compte de gestion produit par le comptable public, et se présente ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Ensemble des sections
RECETTES			
- Prévisions budgétaires totales	1 075 968.09	788 648.42	1 864 616.51
- Recettes nettes	259 541.06	569 480.86	829 021.92
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires totales	1 075 968.09	788 648.42	1 864 616.51
- Dépenses nettes	584 311.66	487 684.12	1 071 995.78
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent		81 796.64	
- Déficit	384 770.60		242 973.86

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'assainissement et d'autoriser le représentant de la commune à signer le document.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget principal et d'autoriser le représentant de la commune à signer le document.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L-2121-31,

CONSTATE qu'après rapprochement entre les deux comptabilités : comptes de gestion du comptable public et comptes administratifs de l'ordonnateur, les résultats globaux sont parfaitement conformes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE le Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement tel qu'exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents.

M. le Maire ne participe pas au vote.

ABSTENTIONS : 3 (Solen BOURGEAT, Roland GRENIER, Galia WEISS)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02020_099-D

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Liaison douce centre-ville → nouveau collège

Autorisation de lancer la déclaration d'utilité publique

(2020-101)

Pour rappel, le Département de la Drôme s'est engagé dans la construction d'un nouveau collège public, qui accueillera les élèves de la carte scolaire, en lieu et place de l'actuel Collège de l'Herbasse, à compter de la rentrée scolaire 2021.

Ce dernier ne peut en effet répondre à la croissance démographique du territoire, puisque non-extensible, en raison de son classement en zone inondable.

La commune s'est d'ailleurs engagée lors de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2019, à cofinancer le nouveau gymnase à hauteur de 400 000 €.

Avec ce nouveau collège, situé route de Valence en entrée ouest de la commune (lieu-dit Les Sables), une liaison entre l'établissement et le centre-ville s'avère indispensable, afin que les élèves puissent cheminer en toute sécurité.

Cette liaison de circulation en modes doux doit être réalisée le long de la route départementale RD 67, sur un tronçon qui à terme devrait basculer en voie communale.

Les études techniques sont en cours, et il est possible que les emprises foncières nécessaires à la réalisation d'une voie douce en site propre conduisent à des cessions par des tiers riverains.

Naturellement, les voies amiables sont privilégiées pour trouver un accord, mais il est possible que la réalisation de ces travaux impose des cessions foncières imposées pour utilité publique.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L-2121-31,

Vu le Code de l'Environnement,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à lancer la procédure de
Déclaration d'Utilité Publique du projet, qui après enquête publique devrait être lancée
de DUP par M. le Préfet de la Drôme,



AUTORISE M. le Maire ou son représentant à constituer le dossier d'enquête publique réglementaire qui comprendra notamment notice explicative, plans de situation et des travaux, etc,

AUTORISE de même à lancer la procédure d'enquête parcellaire, qui doit permettre aux riverains concernés de connaître précisément dans quelle mesure leur bien sera concerné,

ABSTENTIONS : 3 (Solen BOURGEAT, Roland GRENIER, Galia WEISS)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (Thierry DEYGAS).

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

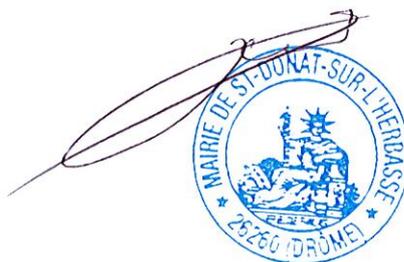
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS :, BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire Art. L 2122-22 CGCT (2020-070)

L'article L2122-22 du CGCT permet au Maire de prendre un certain nombre de décisions dans divers domaines, permettant ainsi d'apporter une souplesse de fonctionnement à la collectivité. Il est précisé que les décisions prises ainsi par délégation, font l'objet d'un compte-rendu à l'assemblée délibérante à chaque réunion du Conseil Municipal.

Il est proposé d'inscrire au titre de ces possibilités de décision l'intégralité de l'article L2122-22, avec les précisions suivantes (les précisions étant en gras ci-dessous), afin de permettre au Maire :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, **sans limite**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans la limite de **1 million d'euros**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y le 31/07/2020

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

99_SE-026-2126 03 013-2 02 00730-02020_070-D

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans **toutes procédures et devant toutes juridictions**, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **sans limites** ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de **500 000 euros** ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et **sans condition spécifique**, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, **sans condition spécifique** ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, en application du troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de

travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur, **sans limite**, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, **sans condition spécifique**, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Par ailleurs, l'article L2122-23 précise que :

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

*Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.
Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.*

Cette possibilité de signature par un adjoint ou conseiller délégué est souhaitable afin de permettre une gestion plus souple, dans la limite des délibérations du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter la souplesse et la réactivité nécessaire dans l'administration quotidienne de la collectivité,

DECIDE de déléguer à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT, selon la rédaction et les précisions ci-dessus,

PRECISE que conformément aux dispositions de l'article L2122-23, ces décisions pourront être signées par un adjoint agissant par délégation,

CONTRE : 7 (Gérard CANET, Dominique FOURAISON, Marie-Pierre MANLHIOT, Anick MURAT, Solen BOURGEAT, Roland GRENIER, Galia WEISS)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_SE-026-212603013-20200730-02020_070-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Commission Communale des Impôts Directs - composition (2020-071)

En application de l'article 1650 du code général des impôts, dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. Pour Saint Donat (commune de plus de 2 000 habitants), elle est composée de 9 membres :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président,
- 8 commissaires,
- 8 suppléants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur général des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le conseil municipal.

Le maire délègue la présidence de cette commission à J.M Chalembel, Adjoint en charge des finances.

Monsieur le Maire propose que la liste de Mme Manlhiot propose 1 titulaire et 1 suppléant et que celle de M. Grenier propose 1 titulaire et 1 suppléant, conformément à la pondération des représentations au Conseil Municipal.

En conséquence, il propose de transmettre la liste suivante :

Titulaire	Observations	Suppléant	Observations
Claude FOUREL		Florian BILLON	
Gilbert MOUNIER-VEHIER		René VEYRAT	
Isabelle VOLOZAN-FERLAY		Christine ROYER	
Jean-Marie CHALEMBEL		Alain DEGROOTE	
Anne-Marie FOUREL		Wilfrid OGIER	
Fabrice LORIOT		Jocelyne FOULHOUX	
Christelle MARION		Michel POLLIEN	
Pierre BARRET		Jean-Claude BAILLE	
Angélique ROBIN		Gislhaine CHANAS	
Frédéric GENEVIER		Christophe RONJAT	
Sébastien NOIRET		Mélanie DONGEY	
Coralie GARCIA MARTI		Julie ROBIN	
Estelle MONTAGNON		Mireille LECESTRE	
Damien GELUS		Thierry DEYGAS	
Roland GRENIER		Galia WEISS	
Marie Pierre MANLHIOT		Anick MURAT	

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal est sollicité pour établir la composition de la Commission Communale des Impôts Directs comme ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1650,

PROPOSE que les commissaires soient désignés parmi les personnes mentionnées dans la liste ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la présente décision dans le cadre réglementaire en vigueur,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Commission d'Appel d'Offres et Délégations de Service Public (2020-072)

Pour rappel, depuis l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la CAO « nouveau modèle » est la même instance pour ce qui concerne les appels d'offres et les délégations de service public, codifiée aux articles L1414-1 et L1414-2 du CGCT.

Pour les communes de + 3500 habitants, cette commission est présidée par le Maire ou son représentant, et composée de 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour rappel, un suppléant n'est pas le suppléant de la commission ou d'un titulaire, mais bien le suppléant d'une liste.

M. le Maire propose de désigner M. CHALEMBEL comme son représentant qui assurera donc la présidence de la commission.

La proposition des membres candidats du groupe majoritaire est le suivant :

Claude FOUREL, Isabelle VOLOZAN-FERLAY, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Angélique ROBIN, Pierre BARRET, Christelle MARION, Frédéric GENEVIER, Mélanie DONGEY, Christophe RONJAT, Fabrice LORIOT,

Les groupes d'opposition sont sollicités pour proposer à leur tour une liste de candidats :

Groupe Ensemble Agissons Durablement : Marie-Pierre MANLHIOT, Anick MURAT, Dominique FOURAISON, Gérard CANET,

Groupe Saint-Donat Demain : Roland GRENIER, Galia WEISS.

Après accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, il est procédé au vote, à main levée, selon les listes de candidatures.

Suffrages exprimés : 27

Liste majoritaire Saint Donat avec Vous : 20
Liste Ensemble Agissons Durablement : 4
Liste Saint Donat Demain : 3



La comptabilisation des suffrages exprimés, leur répartition au quotient puis selon la règle du plus fort reste permet de récapituler la composition de la commission comme suit:

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durablement	Groupe St Donat Demain
Jean-Marie CHALEMBEL (Pdt)		

Titulaires

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durablement	Groupe St Donat Demain
Claude FOUREL	Marie-Pierre MANLHIOT	
Isabelle VOLOZAN-FERLAY		
Gilbert MOUNIER-VEHIER		
Angélique ROBIN		

Suppléants

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durablement	Groupe St Donat Demain
Pierre BARRET	Anick MURAT	
Christelle MARION		
Frédéric GENEVIER		
Mélanie DONGEY		

Le Conseil Municipal, constatant le résultat de l'élection, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

PROCLAME la composition de la Commission d'Appels d'Offres et de Délégations de Services Publics conformément au tableau ci-dessus,

PRECISE que la présidence de cette commission sera assurée par Jean-Marie CHALEMBEL, 3^e adjoint en charge notamment des finances,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02020_072-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS :, BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Commissions municipales – création et composition
(2020-073)

Outre les 2 commissions prévues par la loi, Monsieur le Maire propose que 8 commissions communales soient mises en place, selon des dispositions de l'article L2121-22 du CGCT, à savoir :

- travaux - voirie - réseaux
- vie culturelle et associative
- finances – ressources humaines
- affaires scolaires - enfance - jeunesse
- urbanisme et patrimoine
- environnement - cadre de vie
- économie et commerces
- marchés à procédure adaptées

Pour l'ensemble de ces commissions, il est proposé de fixer le nombre de membres à 7 :

- le ou la président(e) de la commission,
- 4 membres du groupe majoritaire
- 1 membre du groupe « Ensemble Agissons Durablement »
- 1 membre du groupe « St Donat Demain »

Sauf pour la commission MAPA, pour laquelle il est proposé de suivre la composition de la Commission d'Appel d'Offres, précédemment constituée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

FIXE le nombre des commissions municipales de travail à 8, comme suit :

- travaux - voirie - réseaux
- vie culturelle et associative
- finances – ressources humaines
- affaires scolaires - enfance - jeunesse
- urbanisme et patrimoine
- environnement - cadre de vie
- économie et commerces
- marchés à procédure adaptées

FIXE le nombre de membres à 7, comme suit :

- le ou la président(e) de la commission,
- 4 membres du groupe majoritaire
- 1 membre du groupe « Ensemble Agissons Durablement »
- 1 membre du groupe « St Donat Demain »

CONFIRME que la commission MAPA, par souci de cohérence, suivra la même composition que la commission d'appel d'offres et de délégation de service public,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Commission Municipale Travaux Voirie Réseaux – composition (2020-074)

Selon les dispositions précédemment votées relatives aux différentes commissions municipales, il est proposé de composer comme suit la commission Travaux Voirie Réseaux :

Titulaires

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
M. le Maire (Pdt de droit)		
Pierre BARRET		
Sébastien NOIRET		
Frédéric GENEVIER		
Thierry DEYGAS	Gérard CANET	Roland GRENIER

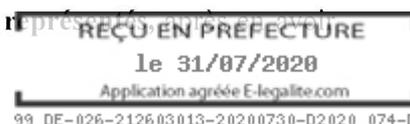
Suppléants

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
G Mounier-Vehier (Pdt)		
Angélique ROBIN		
Anne-Marie FOUREL		
Coralie GARCIA MARTI		
Julie ROBIN	Dominique FOURAISON	Galia WEISS

La commission est donc composée du maire, président de droit, en son absence remplacé par l'adjoint en charge du secteur, et des 6 membres comme indiqué ci-dessus, dont deux pour les groupes de la minorité municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



FIXE comme exposé ci-dessus la composition de la commission municipale Travaux Voirie Réseaux

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

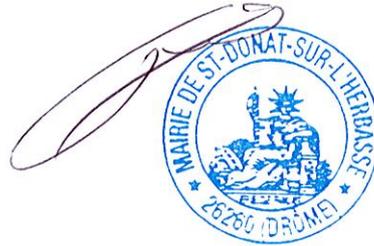
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Commission Municipale Vie culturelle et associative – composition (2020-075).

Selon les dispositions précédemment votées relatives aux différentes commissions municipales, il est proposé de composer comme suit la commission Vie Culturelle et Associative :

Titulaires

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
M. le Maire (Pdt de droit)		
Estelle MONTAGNON		
Mélanie DONGEY		
Fabrice LORIOT		
Coralie GARCIA MARTI	Marie-Pierre MANLHIOT	Galia WEISS

Suppléants

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
I Volozan-Ferlay (Pdte)		
Julie ROBIN		
Gislhaine CHANAS		
Christelle MARION		
Sébastien NOIRET	Anick MURAT	Solen BOURGEAT

La commission est donc composée du maire, président de droit, en son absence remplacé par l'adjoint(e) en charge du secteur, et des 6 membres comme indiqué ci-dessus, dont deux pour les groupes de la minorité municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



FIXE comme exposé ci-dessus la composition de la commission municipale Vie Culturelle et Associative.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Commission Municipale Finances et ressources Humaines – composition
(2020-076)

Selon les dispositions précédemment votées relatives aux différentes commissions municipales, il est proposé de composer comme suit la commission Finances et Ressources Humaines :

Titulaires

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
M. le Maire (Pdt de droit)		
Christine ROYER		
Mélanie DONGEY		
Thierry DEYGAS		
Christophe RONJAT	Anick MURAT	Roland GRENIER

Suppléants

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
J.M. Chalembel (Pdt)		
Pierre BARRET		
Angélique ROBIN		
Gilbert MOUNIER VEHIER		
Christelle MARION	Marie-Pierre MANLHIOT	Solen BOURGEAT

La commission est donc composée du maire, président de droit, en son absence remplacé par l'adjoint(e) en charge du secteur, et des 6 membres comme indiqué ci-dessus, dont deux pour les groupes de la minorité municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



FIXE comme exposé ci-dessus la composition de la commission municipale Finances et Ressources Humaines.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

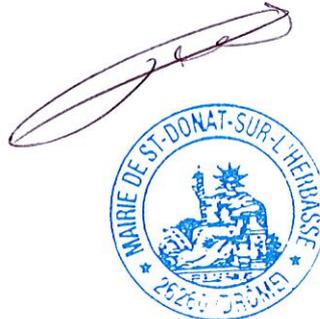
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Commission Municipale Affaires scolaires Enfance Jeunesse – composition
(2020-077)

Selon les dispositions précédemment votées relatives aux différentes commissions municipales, il est proposé de composer comme suit la commission Affaires Scolaires, Enfance, Jeunesse :

Titulaires

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
M. le Maire (Pdt de droit)		
Isabelle VOLOZAN-FERLAY		
Mélanie DONGEY		
Sébastien NOIRET		
Estelle MONTAGNON	Anick MURAT	Galia WEISS

Suppléants

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
Ch Marion (Pdte)		
Angélique ROBIN		
Anne-Marie FOUREL		
Christine ROYER		
Coralie GARCIA MARTI	Marie-Pierre MANLHIOT	Solen BOURGEAT

La commission est donc composée du maire, président de droit, en son absence remplacé par l'adjoint(e) en charge du secteur, et des 6 membres comme indiqué ci-dessus, dont deux pour les groupes de la minorité municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

FIXE comme exposé ci-dessus la composition de la commission municipale Affaires Scolaires
Enfance Jeunesse.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Commission Municipale Urbanisme et Patrimoine – composition
(2020-078)

Selon les dispositions précédemment votées relatives aux différentes commissions municipales, il est proposé de composer comme suit la commission Urbanisme et Patrimoine :

Titulaires

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
M. le Maire (Pdt de droit)		
Gislhaine CHANAS		
Jean-Marie CHALEMBEL		
Frédéric GENEVIER		
Gilbert MOUNIER VEHIER	Dominique FOURAISON	Solen BOURGEAT

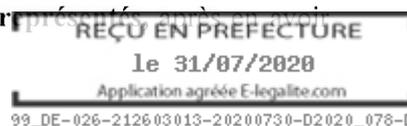
Suppléants

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
P Barret (Pdt)		
Christophe RONJAT		
Isabelle VOLOZAN-FERLAY		
Thierry DEYGAS		
Julie ROBIN	Gérard CANET	Roland GRENIER

La commission est donc composée du maire, président de droit, en son absence remplacé par l'adjoint en charge du secteur, et des 6 membres comme indiqué ci-dessus, dont deux pour les groupes de la minorité municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



FIXE comme exposé ci-dessus la composition de la commission municipale Urbanisme et Patrimoine.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Commission Municipale Environnement Cadre de Vie – composition
(2020-079)

Selon les dispositions précédemment votées relatives aux différentes commissions municipales, il est proposé de composer comme suit la commission Environnement et Cadre de Vie :

Titulaires

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
M. le Maire (Pdt de droit)		
Christophe RONJAT		
Coralie GARCIA MARTI		
Fabrice LORIOT		
Christine ROYER	Dominique FOURAISON	Solen BOURGEAT

Suppléants

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
A Robin (Pdte)		
Julie ROBIN		
Thierry DEYGAS		
Mélanie DONGEY		
Christelle MARION	Anick MURAT	Galia WEISS

La commission est donc composée du maire, président de droit, en son absence remplacé par l'adjoint(e) en charge du secteur, et des 6 membres comme indiqué ci-dessus, dont deux pour les groupes de la minorité municipale.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

FIXE comme exposé ci-dessus la composition de la commission municipale
Cadre de Vie.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 00 73 0-02 02 0_079-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02020_079-D

**DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Commission Municipale Economie et Commerces – composition (2020-080)

Selon les dispositions précédemment votées relatives aux différentes commissions municipales, il est proposé de composer comme suit la commission Economie et Commerces :

Titulaires

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
M. le Maire (Pdt de droit)		
Julie ROBIN		
Estelle MONTAGNON		
Gislhaine CHANAS		
Gilbert MOUNIER VEHIER	Gérard CANET	Galia WEISS

Suppléants

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
F Geneviev (Pdt)		
Anne-Marie FOUREL		
Christine ROYER		
Pierre BARRET		
Christelle MARION	Marie-Pierre MANLHIOT	Solen BOURGEAT

La commission est donc composée du maire, président de droit, en son absence remplacé par l'adjoint en charge du secteur, et des 6 membres comme indiqué ci-dessus, dont deux pour les groupes de la minorité municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



FIXE comme exposé ci-dessus la composition de la commission municipale Economie et Commerces.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORiot Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Commission Municipale Marchés à Procédures Adaptées – composition
(2020-081)

Pour rappel : décision d'une composition identique à la CAO selon l'art L1414 du CGCT.

Les tableaux suivants récapitulent les membres élus de chaque liste :

Titulaires

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
Jean-Marie CHALEMBEL (Pdt)		
Claude FOUREL		
Isabelle VOLOZAN-FERLAY		
Gilbert MOUNIER-VEHIER		
Angélique ROBIN	Marie Pierre MANLHIOT	

Suppléants

Groupe majoritaire	Groupe Ens Ag Durab	Groupe St Donat Dem
Pierre BARRET		
Christelle MARION		
Frédéric GENEVIER		
Mélanie DONGEY	Anick MURAT	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

FIXE comme exposé ci-dessus la composition de la commission municipale Marchés à Procédures Adaptées.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 00730-02020_081-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

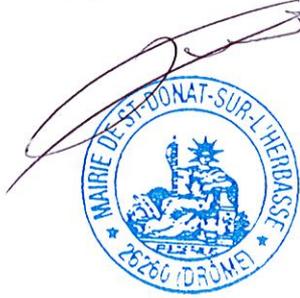
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Centre Communal d'Action Sociale – représentants de la collectivité
au Conseil d'Administration
(2020-082)

Dans les 2 mois qui suivent le scrutin électoral municipal, le Conseil Municipal élit les membres du Conseil d'Administration du CCAS issus de l'assemblée délibérative (art R 123-10 Code de l'Action Sociale et des Familles).

Le CA du CCAS est présidé par le maire, et comprend en nombre égal :

- au maximum 8 membres élus au sein du Conseil municipal,
- et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il est proposé de fixer le nombre de représentants de la commune à 6 membres, dont 1 siège pour les groupes de la minorité municipale, comme suit :

Groupe majoritaire	Groupe Ens Agissons Durabl
Anne-Marie FOUREL (Pdte)	
Fabrice LORIOT	
Isabelle VOLOZAN-FERLAY	
Christelle MARION	
Coralie GARCIA MARTI	
Mélanie DONGEY	Marie-Pierre MANLHIOT

Ainsi, les 6 membres extérieurs devant être nommés par le Maire (dont 4 représentent certaines associations de manière obligatoire), porteront le Conseil d'Administration du CCAS au nombre de 12 membres en session plénière.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02 02 0_082-D

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme exposé ci-dessus les représentants de la commune au Conseil d'Administration du CCAS, au titre du collège des élus.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

**SDED – représentants de la collectivité
(2020-083)**

La commune adhère au Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, et elle est représentée au Comité Syndical au sein du groupe B (commune de plus de 2000 habitants).

Saint Donat sur l'Herbasse dispose d'un siège de délégué titulaire et d'un siège de délégué suppléant.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

- Gilbert MOUNIER VEHIER, titulaire
- Pierre BARRET, suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme représentants de la collectivité auprès du SDED Gilbert MOUNIER VEHIER et Pierre BARRET.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS :, BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

**Service intercommunal de distribution de l'eau potable – représentants de la
collectivité auprès des deux syndicats
(2020-084)**

Le service de distribution de l'eau potable est une compétence assurée sur le territoire communal par deux syndicats intercommunaux :

- Le Syndicat des Eaux de la Veauce
- Le Syndicat Valloire-Galaure

Pour chacun d'eux, Saint Donat sur l'Herbasse dispose d'un siège de délégué titulaire et d'un siège de délégué suppléant.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Syndicat des Eaux de la Veauce	Syndicat Valloire-Galaure
Claude FOUREL	Claude FOUREL
Gilbert MOUNIER VEHIER	Gilbert MOUNIER VEHIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme représentants de la collectivité auprès du Syndicat des Eaux de la Veauce Claude FOUREL, titulaire, et Gilbert MOUNIER VEHIER, suppléant,

DESIGNE comme représentants de la collectivité auprès du Syndicat Valloire-Galaure Claude FOUREL, titulaire, et Gilbert MOUNIER VEHIER, suppléant,

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02020_084-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

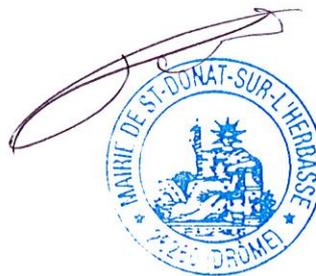
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02020_084-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS :, BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Office de Tourisme Intercommunal – représentants de la collectivité
(2020-085)

La commune de Saint-Donat sur l'Herbasse est représentée au sein de l'Office de Tourisme intercommunal d'Ardèche en Hermitage à travers 3 instances :

- l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Publique Locale (1 siège)
- le Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (1 siège)
- le Comité de Contrôle Analogue (1 siège)

Il est proposé de désigner les membres suivants pour représenter la commune auprès de l'Office de Tourisme intercommunal :

- Assemblée Générale des actionnaires : le Maire Claude FOUREL
- Conseil d'Administration de la SPL : Coralie GARCIA MARTI
- Comité de Contrôle Analogue : Jean-Marie CHALEMBEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme représentants de la collectivité auprès de la SPL Tourisme,

- Assemblée Générale des actionnaires : le Maire Claude FOUREL
- Conseil d'Administration de la SPL : Coralie GARCIA MARTI
- Comité de Contrôle Analogue : Jean-Marie CHALEMBEL

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02020_085-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Collège du Pays de l'Herbasse – représentants de la collectivité
(2020-086)

La commune est représentée au sein du Conseil d'Administration du Collège de l'Herbasse par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

- Christelle MARION, titulaire
- Isabelle VOLOZAN-FERLAY, suppléante

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme représentants de la collectivité auprès du Conseil d'Administration du Collège de l'Herbasse, Christelle MARION titulaire et isabelle VOLOZAN-FERLAY, suppléante,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02020_086-D

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 30 juillet 2020**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS :, BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORiot Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Syndicat Départemental de Télévision – représentants de la collectivité **(2020-087)**

La commune est représentée auprès du Syndicat Départemental de Télévision (SDTV) par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

- Jean-Marie CHALEMBEL, titulaire
- Pierre BARRET, suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme représentants de la collectivité auprès du Conseil d'Administration du Collège de l'Herbasse, Jean-Marie CHALEMBEL, titulaire, et Pierre BARRET, suppléant.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE
le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02020_087-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,
ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Syndicat d'Irrigation Drômois – représentants de la collectivité
(2020-088)

La commune est représentée auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID) par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

- Thierry DEYGAS, titulaire
- Angélique ROBIN, suppléante

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme représentants de la collectivité auprès du Conseil d'Administration du Collège de l'Herbasse, Thierry DEYGAS, titulaire, et Angélique ROBIN, suppléante.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE
le 31/07/2020
Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS :, BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Fédération des Communes Forestières – représentants de la collectivité
(2020-089)

La commune est représentée auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

- Angélique ROBIN, titulaire
- Sébastien NOIRET, suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme représentants de la collectivité auprès de la Fédération des Communes Forestières Angélique ROBIN, titulaire, et Sébastien NOIRET, suppléant.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE
le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORiot Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Centre National d'Action Sociale – représentant de la collectivité
(2020-090)

La commune est représentée auprès du Centre National d'Action Sociale (CNAS) par un représentant.

Il est proposé de désigner Jean-Marie CHALEMBEL, au titre de sa délégation des ressources humaines, comme représentant de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme représentant de la collectivité auprès du CNAS Jean-Marie CHALEMBEL.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE
le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com